



IMMOBILIER

Le barème d'honoraires

(Système en vigueur au jour des présentes)

VENTE (1)

Montant de la vente (net vendeur)				Honoraires TTC (2)
De	0 €	à	39 999 €	Forfait 5 000 €
De	40 000 €	à	59 999 €	11 %
De	60 000 €	à	79 999 €	9 %
De	80 000 €		129 999 €	8 %
	130 000 €	à	179 999 €	7 %
De	180 000 €	à	299 999 €	6 %
De	300 000 €	à	519 999 €	5 %
De	520 000 €	à	3,5 %

LOCATION (3)

LOYER HORS CHARGES DE 0 à 700 € / MOIS			LOYER HORS CHARGES AU DELÀ DE 700 € / MOIS		
Honoraires Propriétaire	9 % TTC du loyer annuel	-Entremise : 1 % -Visite, dossier, rédaction de bail : 6 % -Etat des lieux : 2 %	Honoraires Propriétaire	6 % TTC du loyer annuel	-Entremise : 1 % -Visite, dossier, rédaction de bail : 3 % -Etat des lieux : 2 %
Honoraires Locataire	8 % TTC du loyer annuel	-Visite, dossier, rédaction de bail : 6 % -Etat des lieux : 2 %	Honoraires Locataire	5 % TTC du loyer annuel	-Visite, dossier, rédaction de bail : 3 % -Etat des lieux : 2 %

PARKING ET GARAGE	BAIL COMMERCIAL
20 % TTC du loyer annuel Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	25 % TTC du loyer annuel Honoraires à la charge exclusive du locataire

(1) Commission à la charge de l'acquéreur

(2) Calculés selon le prix de vente

(3) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014